



Préjudices et dommages et interets accident moto

Par **squale1979**, le **18/05/2011** à **20:21**

Bonjour,

j'ai été victime d'un accident de moto le 22 décembre 2008

cet accident a été causé par un tiers, une dame agée roulant en sens inverse , j'ai 4 témoins en ma faveur

suite à cet accident , avec beaucoup de chance , j'ai tout de meme un handicap de ma jambe droite , c'est a dire une flexion de 70°, ce qui m'empeche donc de conduire certaines voitures, de monter et descendre les escaliers , ne plus me mettre à genou(il faut 95°) et plus de sport. et j'en passe , ma vie est bouleversée ...

j'ai eu 5 opérations sur 1 ans et 1 an de rééducation intensive (du matin au soir dans un centre)

suite à une expertise , j'ai un préjudice de 4,5/7 et un handicap de 15%

j'ai touché une provision de 10.000 ~environ 1 an après

j'ai dû racheter 2 véhicules , un de 18.000€ pour moi et un pour ma femme de 3000€ , avant nous avions qu'une voiture car j'allais travailler à pied , chose impossible maintenant pour moi.

j'ai également une perte de salaire de 500 € par mois (commissions vendeur) compte tenu de mon reclassement professionnel, j'ai également une lettre de mon employeur sur l'incapacité d'évoluer à cause de mon handicap, c'est noir sur blanc (hé oui , j'étais en train d'évoluer !!), soit une perte de chance professionnelle

je suis également dans l'obligation de devoir racheter une maison plain pied , etant donné ma difficulté pour les escaliers

aujourd'hui (le 18 mai 2011) j'ai une proposition de l'assurance adverse de 60.000 € , ce qui est très peu.

mon avocat souhaite négocier avec les assurances,

pour ma part, je souhaite que ca se fasse au tribunal afin d'etre mieux indemniser

je sais que le bareme de capitalisation de la gazette de paris me donne un taux de préjudice de perte de salaire sur 20.99 années , soit environ 120.000 € , rien que la perte de salaire.

mes questions sont les suivantes :

vaut il le coup d'aller jusqu'au tribunal ?

combien de temps faut il compter pour l'indemnisation ?

combien demanderiez vous comme montant à ma place ?

je vous suis très reconnaissant pour vos futures réponses , car je vous avoue que je suis

relativement très stressé et contrarié de la proposition adverse

merci encore pour votre aide et soutien

Par **SRAVOCAT**, le **15/06/2011** à **10:56**

Bonjour,

Je ne sais pas où vous en êtes mais l'offre de l'assurance est effectivement très basse...si vous dites vrai sur l'ensemble des préjudices que vous évoquez.

Si vous avez un bon rapport d'expertise et des pièces consistantes, il peut être intéressant de faire fixer votre préjudice par le tribunal. C'est certes parfois un peu long, en tout cas plus long que d'accepter l'offre de l'assureur mais cela vaut souvent la peine.

Par **squale1979**, le **15/06/2011** à **22:36**

Bonjour , oui merci pour la réponse !

effectivement , je suis toujours dans l'attente de la seconde proposition de l'assurance , je ne compte pas accepter quel que soit le montant ! je ne suis pas pressé ni dans le besoin ! sinon je n'exagère pas sur les préjudices , je n'ai cité que quelques notes ! j'ai un dossier complet !

je viens d'avoir une attestation de mon employeur comme quoi j'etais en pleine évolution dans l'entreprise et que compte tenu de mon handicap , ma carrière en restera là !

il a évoqué également mon ancien salaire , mon salaire actuel (j'ai été reclassé professionnellement avec 500 € de moins/mois) et ce que j'aurais pu toucher en tant que responsable !

j'espère que ça payera au tribunal ! je ferais jouer le barème de préjudice corporel de la gazette de paris pour avoir un maximum !

mais je doute encore sur les capacités de mon avocat qui lui voulait que j'accèpte ! je pense qu'il veut toucher son cheque et passer à autre chose ! enfin ..

voilà pour les nouvelles et merci de votre soutien !!

cordialement !! lionel

Par **SRAVOCAT**, le **16/06/2011** à **08:59**

Si vous partez au tribunal, il faut avoir confiance en votre conseil ...sinon vous trouverez toujours qu'il n'a pas obtenu le résultat que vous escomptez...

Bon Courage

Par **squale1979**, le **16/06/2011** à **21:58**

merci ,

en fait c'est le fait qu'il me conseil d'accepter cette somme dès le départ ! et me dit qu'il ne pourrait pas obtenir plus !
il part défaitiste alors qu'il est seulement en négociation entre assurances !! je trouve ca dingue alors que je pourrais moi meme plaider celà au tribunal avec des arguments en béton !

60.000 € alors que j'ai dû changer de véhicule qui , à lui seul , m'a déjà couté 30.000 € !!sans compter les pertes sur mon salaire ! ca fait déjà 2 ans et demi que je perd 500 € par mois !!

j'ai déjà perdu plus de 45.000 € rien que ca !!
il est évident que 60.000 € c'est vraiment médiocre et surtout une mauvaise blague à mon égard !

c'est pour celà que je doute sur ses capacités à plaider pour ma cause .

mais c'est sur que celà se fera au tribunal ! j'ai nullement envie de négocier ca avec l'assurance adverse !

mon accident date de décembre 2008 , j'ignore quand le passage au tribunal se fera ! j'espère au plus vite , afin de tirer un trait une bonne fois pour toute sur ce mauvais passage de ma vie

bonne soirée et merci encore

Par **BAERTHELE**, le **27/11/2011** à **20:38**

Bonjour,

Je suis d'accord avec les réponses précédentes.

L'offre faite me semble faible.

De plus l'expertise est essentielle en matière de réparation du dommage corporel.

Dans le cas que vous évoquez il faut également être prudent sur le possible traumatisme crânien dont vous pouvez être victime (même faible), car dans ce cas là il faut recourir à une expertise spécifique avec bilan neuropsychologique.

Je vous invite à visiter mon site à la page suivante :

<http://baerthele-avocat.fr/spip.php?article10>

Pour plus d'informations, je suis à votre disposition.

M. BAERTHELE

Par **squale1979**, le **28/11/2011** à **19:24**

Bonsoir , merci pour vos réponses et votre soutien !!

alors depuis ca a pas mal évolué !

je suis passé de 60.000 € à 150.000 €
tout ça en négociant avec les assurances
cependant ils ne stipulent pas dans leurs dommages , mon véhicule que j'ai dû racheter (un 4x4) ainsi que mon futur logement (plain pied beaucoup plus cher)
mon avocat a encore du travail sur la planche , il reste donc à négocier encore un peu , dans le cas contraire, en cas de refus , tout cela se plaidera au tribunal !! et ca leur fera bien mal ...
comme quoi , il faut se battre et les chatouiller afin d'obtenir un dédommagement plus conséquent , et surtout à la hauteur de mes préjudices.
il est vrai que la procédure est très longue mais ca avance d'un coup , il faut surtout montrer à l'assurance adverse que je suis prêt à aller jusqu'au bout !! que j'ai le temps et que je ne suis pas dans le besoin ,
mon temps à perdre est juste utilisé pour leur mettre la pression ,
et ils l'ont remarqué
merci encore ! bien cordialement !!

Par **fredetrick**, le **21/03/2013** à **10:25**

Bonjour Lionel,

Tout d'abord désolé pour ce qu'il t'est arrivé et bienvenue dans la stratosphère des handicapés pouvant encore travailler, tiens nous au courant.

Il te faut aussi attaquer l'employeur :

"je viens d'avoir une attestation de mon employeur comme quoi j'étais en pleine évolution dans l'entreprise et que compte tenu de mon handicap , ma carrière en restera là !
il a évoqué également mon ancien salaire , mon salaire actuel (j'ai été reclassé professionnellement avec 500 € de moins/mois) et ce que j'aurais pu toucher en tant que responsable ! "

Ces phrases sont parfaitement discriminatoires et ne doivent pas rester impunies. De nos jours, les handicapés peuvent et doivent faire valoir leur droit à devenir responsable.

Frédéric, reconnu travailleur handicapé.

Par **squale1979**, le **24/03/2013** à **10:48**

Bonjour à tous ,
merci fredetrick pour ta réponse,

j'ai donc cloturé mon procès avec un beau chèque de 165.000 €
j'ai effectivement joué la carte de la "loi de la gazette" concernant la perte de chance professionnelle

c'est bête à dire , mais le dédommagement sur la perte de salaire et chance professionnelle est mieux rémunérée que le handicap !!

c'est à dire pour ma part 100.000 € , et les 65.000 € restants sont pour mon handicap
voilà , je tenais à le dire que pour ceux qui sont dans mon cas